



Contact pour la presse: Irène Affolter
032 329 33 84
irene.affolter@beges.ch

5 janvier 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Votre résolution pour la nouvelle année : renoncer pour quelque temps à l'alcool

Toute personne qui souhaite vivre sans alcool pendant une certaine période avec un soutien professionnel peut bénéficier de la nouvelle offre de la Fondation Santé bernoise. Avec le sevrage ambulatoire les personnes intéressées peuvent se libérer en 8 jours de l'alcool et ceci sans passer par un séjour en clinique ou à l'hôpital.

La nouvelle offre de Santé bernoise permet à celles et ceux qui souhaitent vivre pour quelque temps sans alcool d'atteindre cet objectif plus simplement avec le sevrage d'alcool ambulatoire : une thérapie médicale combinée avec une thérapie psychosociale. Une fois le sevrage réalisé, l'accompagnement est discuté individuellement avec la personne concernée.

Durant les 8 premiers jours, le sevrage d'alcool ambulatoire de Santé bernoise comprend 4 consultations auprès du médecin et 5 entretiens auprès de la conseillère ou du conseiller. Au cours des semaines suivantes des entretiens individuels ou en groupes ont lieu et, en cas de besoin, des consultations supplémentaires chez le médecin. L'éloignement de la place de travail et de la famille est ainsi réduit au minimum.

Un entretien d'information sans engagement et gratuit permet d'obtenir une vue d'ensemble des méthodes de traitement offerts par l'institution. Lors de ces sevrages ambulatoires, Santé bernoise s'efforce de collaborer étroitement avec les cliniques, les médecins de famille et les psychiatres. L'offre est accessible dès maintenant à Berne et dès mars 2009 à Bienne. Les centres de Thoune et de Berthoud accueillent également les demandes.

Durant ces dernières années, le sevrage ambulatoire d'alcool s'est révélé être un complément utile au traitement stationnaire en clinique, en hôpitaux et en psychiatrie. Ce traitement présente quelques avantages : tout d'abord les candidats restent intégrés au

monde du travail et à leur réseau social. Ainsi, l'absentéisme est réduit au minimum et l'entourage reste partenaire du processus. En second lieu, l'entrée en sevrage est plus accessible et plus rapide. Troisièmement, comparé à un sevrage stationnaire, le sevrage ambulatoire est plus avantageux ; une économie dont profitent également les patientes et les patients. L'abstinence devient ainsi pour beaucoup une alternative digne d'intérêt.

Vous obtiendrez des informations supplémentaires en vous adressant à la Fondation Santé bernoise, Irène Affolter, directrice régionale du centre Jura bernois-Seeland, 032 329 33 84, irene.affolter@beges.ch, www.santebernoise.ch

2554 signes

Santé bernoise

Nous nous engageons pour une promotion de la santé efficace et professionnelle. Nous nous occupons essentiellement de prévention et de consultation en matière de dépendances et dans la partie alémanique du canton d'éducation sexuelle. Les prestations de notre Fondation sont offertes sur mandat de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale.

Nous sommes proches de vous avec nos 4 centres régionaux à Berne, Bienne, Berthoud, Thoune et nos 17 antennes de consultation.